

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [hubert fortune](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f153d25f583276bce381fd1b>

Date d'obtention : 2024-02-16 04:29:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Collecte d'informations en rencontrant les personnes impliquées.

Analyse des informations ou de l'évènement (grille d'évaluation/questions)

Déterminer la nature de l'évènement (impulsif, malveillant, criminel) et transférer les constat aux personnes appropriées (police, DPJ etc.)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situations c'est qu'il faut toujours utiliser de manière constante les procédures de la méthode Sexto peu importe la situation qui est en lien avec le sujet traité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est d'aller chercher l'informations auprès de la personne concernée (la victime). Il faut utiliser de tact, de diplomatie et faire preuve d'empathie afin de pouvoir gagner la confiance de l'élève.